

République Française
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Conseil Général



ALLOCUTION DE M. Daniel ZAÏDANI,
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

A l'occasion de la visite de M. Frédéric MITTERRAND,
Ministre de la Culture et de la Communication,

le 26 avril 2011 à Mamoudzou

**Monsieur le Ministre,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Député,
Messieurs les Sénateurs,
Madame la Conseillère économique et sociale,
Madame et Messieurs les Conseillers Généraux, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames et Messieurs,
Chers amis,**

A tous, je voudrais vous dire *Karibu*, c'est-à-dire vous souhaiter la bienvenue sur ce nouveau site qui abritera dans les mois à venir, lorsque l'ensemble des travaux aura été enfin achevé, les services des Archives Départementales de Mayotte.

Je dis « enfin achevé », avec beaucoup de soulagement, car cela fait cinq ans que nous attendons la délocalisation des Archives de notre territoire, vers un site pouvant garantir une meilleure sécurisation des documents, vers un lieu qui répond, autant que faire se peut, aux normes en vigueur pour un bâtiment qui intègre les besoins spécifiques de l'archivage, en milieu tropical.

Cette installation tant attendue ne fait que préfigurer, en vérité, et de manière emblématique, la situation institutionnelle de Mayotte au cours de ces cinquante dernières années durant lesquelles les Mahoraises et Mahorais ont lutté pour la départementalisation de leur île. Désormais, les Archives de Mayotte, garantes de la conservation d'une partie du patrimoine local, souffriront

moins ; elles seront davantage mises en valeur et accessibles au public.

Autrement dit, l'histoire du choix de ce lieu est avant tout un point de départ, un renouveau pour une autre politique patrimoniale, dans le contexte actuel où plusieurs autres points de départ sont rendus possibles en raison de l'édification du territoire de Mayotte en 101^{ème} département de France, depuis le 03 avril dernier.

Point de départ, tout d'abord, d'une réflexion plus large sur une politique en faveur du développement et de la valorisation du patrimoine mahorais avec les acteurs culturels de notre pays : permettez-moi en effet, Monsieur le Ministre, de remercier ici les services de l'Etat pour le soutien qu'ils ont apporté à la réalisation de ce projet de nouveau bâtiment d'Archives, dans le cadre du Fonds Exceptionnel d'Investissement.

Il s'agit là d'un exemple de collaboration entre l'Etat et le Département qui doit être pérennisé, car, comme vous le savez, les services de l'Etat ont aussi un grand rôle à jouer dans la promotion et la diffusion des cultures en présence, que celles-ci soient, française ou mahoraise, c'est-à-dire européenne ou d'origine africaine et arabo-musulmane.

Cette promotion et cette diffusion de nos traditions, de notre oralité, nous les recherchons à différents endroits : dans les équipements structurants tels que le centre culturel, la Résidence de Dzaoudzi et les bibliothèques.

S'agissant du centre culturel, M. le Ministre, vous savez que les Mahoraises et Mahorais oeuvrent pour son émergence depuis une dizaine d'années ; vous savez aussi à quel point le milieu artistique place son espoir à cet endroit et caressent l'idée qu'un jour très prochain leur espoir aboutira. Par conséquent, il ne nous reste plus qu'à encourager la concrétisation rapide de ce projet, qui figure dans le Contrat de Projet Etat-Région 2008-2013, en réunissant nos services respectifs pour faire avancer le dossier. M. le Ministre, je tiens à dire ici que le Conseil Général est prêt à se mettre autour d'une table pour lever les derniers points de blocage concernant ce projet.

Mais d'autres équipements structurants ne sont pas en reste. La rénovation et le classement de la Résidence de Dzaoudzi, monument de 120 ans dont la réalisation est attribuée à l'éminent Gustave EIFFEL, ne doivent plus attendre si l'on veut réellement sauvegarder ce patrimoine. Je rappelle que les études préalables ont déjà été réalisées par l'Architecte des Bâtiments de France, pour une estimation en 2010 de 2 400 000 euros.

Pour faire avancer le dossier, l'Assemblée délibérante a adopté le 31 janvier de cette année, une délibération par laquelle elle demande à ce que soit engagée la procédure de classement dudit bâtiment au titre de monument historique. La décision prise a ensuite été communiquée le 22 février dernier à M. le Préfet pour suite à donner.

Enfin, l'extension et la structuration des bibliothèques nous préoccupent grandement, et ce, pour deux raisons essentielles :

- D'abord, parce que sur une vingtaine de bibliothèques répertoriées ici, seules huit d'entre elles répondent aux normes définies par la Direction du Livre et de la Lecture ;
- Ensuite, parce que la question des bibliothèques renvoie en vérité à celle de la lecture publique, dont les enjeux ont récemment été soulignés auprès de Madame Marie-Luce PENCHARD, Ministre de l'Outre-mer, dans le cadre de réunions de travail sur la présentation et validation du plan de lutte contre l'illettrisme à Mayotte, le 04 avril dernier. La nomination d'un Conseiller pour le livre et la lecture, très prochainement, ne pourra qu'aider le développement de cette lecture publique, pour un apprentissage mieux ciblé, mieux renforcé, des jeunes lecteurs.

Nous espérons beaucoup de cette nomination pour aider cette jeunesse pour laquelle nous nous inquiétons, en particulier lorsque nous constatons sa maîtrise insuffisante de la langue française, mais aussi, lorsque cette non-maîtrise les handicape fortement dans la poursuite des études supérieures.

Pour remédier à ce handicap et pour contribuer à l'épanouissement de cette jeunesse dans le milieu éducatif, la

Culture doit jouer un rôle majeur. Or, pour l'heure, cela n'est pas encore le cas.

Effectivement, nos jeunes sont, pour un grand nombre d'entre eux, privés d'un enseignement artistique alors même que celui-ci occupe une place importante en France métropolitaine.

De même, dans les territoires de France qui possèdent des langues régionales, celles-ci font l'objet d'une reconnaissance toute particulière.

A Mayotte, le Conseil Général a créé en 2009 une Direction spécifiquement missionnée là-dessus. Mais nous demandons aussi que l'Etat accepte et intègre l'enseignement de ces langues locales dans les établissements scolaires, pour que les jeunes générations puissent réapprendre, conserver et transmettre ce patrimoine oral qui se perd de plus en plus.

La départementalisation de Mayotte, c'est aussi de donner enfin à ces jeunes une chance de s'accomplir pleinement en s'ouvrant aux arts et cultures du monde, par le biais de l'école de la République, ou par celui d'un Conservatoire des arts qui favorisera l'émergence de talents nouveaux. Mais la départementalisation, c'est aussi de soutenir les artistes locaux en vue d'une professionnalisation possible et reconnue de leur métier. Pour ce faire, il conviendra de leur octroyer, au plus tôt, un statut d'intermittent de spectacles et de leur délivrer la licence d'entrepreneurs de spectacles vivants.

Deux préalables cependant sont à réaliser : le schéma départemental de l'enseignement artistique et la mise en place d'une Direction Régionale aux Affaires Culturelles, que le monde des acteurs culturels a eu l'occasion de demander dans le cadre des Etats Généraux de l'Outre-Mer en 2009, conformément aux dispositions du Code du Patrimoine.

Au moment où Mayotte vient d'accéder au statut tant attendu de département, les Mahoraises et Mahorais souhaitent plus que jamais des lieux de valorisation de leur culture, des lieux d'expression et de transmission de la diversité comme des savoirs culturels si spécifiques à leur territoire. Cela passe par des moyens financiers plus accrus mais également d'autres supports que le livre.

En un mot, cela passe par la fin de la fracture numérique qui isole tant ce pays à l'heure où les politiques publiques nationales et européennes exhortent à l'ouverture au reste du monde et à l'environnement régional. Ainsi, nous souhaitons une implication forte du Ministère de la Culture et de la Communication dans le développement numérique de notre territoire qui est une nécessité. Nous attendons comme convenu l'année dernière avec le Président de la République, l'accès au haut débit pour fin 2011. Nous vous rappelons en effet que Mayotte est le seul territoire de la région qui ne dispose pas du haut débit.

Par ailleurs, nous sollicitons votre intervention pour que l'offre télévisuelle numérique de Canal Satellite prenne en compte l'intégralité des programmes de la Télévision

Numérique Terrestre, conformément à la réglementation en vigueur.

Les Mahorais ont en effet le droit de voir leur culture valorisée dans le cadre de cette offre télévisuelle, à l'instar des autres cultures de la zone océan Indien, ceci pour mieux la faire connaître et apprécier en dehors de leur territoire. Ce serait là une manière d'œuvrer en faveur de l'épanouissement de notre diversité culturelle.

Je vous remercie de votre attention.